

Alors, l'honorable M. Clemow a présenté la pétition de Caroline Jane Downey, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, et elle a été déposée sur la table.

L'honorable M. Power, du comité spécial nommé pour examiner et reviser les règlements et les formes de procéder du Sénat, ou y faire des additions, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été lu par le greffier comme suit :

SALLE DE COMITÉ N° 2,

JEUDI, 29 mars 1894.

Le comité spécial nommé pour revoir les règlements et les formes de procéder du Sénat, ou y faire les additions nécessaires, a l'honneur de présenter son rapport :

Votre comité soumet les règlements et les formes de procéder du Sénat tels que revisés, et en recommande l'adoption.

Il recommande que l'édition nouvelle qui sera imprimée, contienne les règles et les ordres permanents, le manuel de procédure, l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, avec les Actes qui le modifient, ainsi que la commission et les instructions du Gouverneur général.

Il propose aussi qu'un numérotage suivi soit adopté pour la pagination du volume; qu'une table de toutes les matières soit mise au commencement; qu'il y ait deux index distincts pour le Règlement et pour les Statuts; et que les exemplaires de la nouvelle édition soient reliés en la même forme que ceux de l'édition actuelle.

Votre comité recommande que deux cents exemplaires en anglais et cinquante en français soient imprimés pour usage immédiat.

Le tout respectueusement soumis.

L. G. POWER,

*Président.*

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, que les règles 14 et 18 du Sénat soient suspendues en tant qu'il s'agit du rapport du comité spécial nommé pour examiner et reviser les règlements et les formes de procéder du Sénat.

L'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Pelletier, a proposé :

Que le dit rapport soit adopté.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et, il a été

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, a proposé :

Que les messieurs dont les noms suivent, soient nommés pour faire le choix des sénateurs devant former les comités permanents, à savoir :—Les honorables messieurs Allan, Angers, Scott, Miller, Lougheed, Power, McClelan, Macdonald (Victoria) et le proposant; et fassent rapport des dits comités à la Chambre.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et, il a été

Ordonné, en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour le bill (A) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des *maîtres de havre*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, demain.